

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 22 JANVIER 2026 A 19H30**

**Présents :** M. Jean-Philippe Andriès - M. Guy Deschamps - Mme Dominique Saint-Oyant - M. David Malbranque - Mme Catherine Kerlidou - M. Jacques Laumailé - Mme Joëlle Lepla - M. Carmelo Furnari - M. Michel Lejeune — M. Alain Guermonprez -Mme Andrée Castro - Mme Annick Brabant - Mme Roselyne Gaeremynck - M. Abdel Merkhou - Mme Dominique Vanden Driessche - M. Philippe Deloux - Mme Pascale Miano - Mme Christine Boulanger - Mme Angélique Watrelot - M. Aurélien Guénin - M. André Nowak - M. Jérémie Rotsaert - Mme Mélanie Roberts - M. Daniel Bourgois - Mme Christelle Vandermeirssche - M. Mathieu Johnston - Mme Brigitte Mouveaux - M. Stéphane Tartare.

**Absente ayant donné pouvoir :** Mme Aude Hochart (pouvoir à M. Jérémie Rotsaert).

Page

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025**

2

**Examen des projets de délibération**

1. FINANCES — RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026	2-8
<b><u>Questions diverses</u></b>	8-13

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Monsieur le Maire informe qu'une erreur s'est glissée dans le récapitulatif des contrats communiqués dans le dossier du Conseil municipal.

La mention suivante : « Le 11 décembre 2025, un contrat pour la solution logicielle « Keyfood-Haccp » pour le logiciel de vidéoprotection a été conclu avec la société DBF Qualité, située 1 avenue du Bois de l'Épine à Évry-Courcouronnes (91080). Le montant de la dépense s'élève à 1 680,00 € HT » est erronée et remplacée par « Le 10 décembre 2025, un contrat « évolution » pour la solution logicielle BriefCam pour le logiciel de vidéoprotection a été conclu avec la société LUMATECH, située 4 Avenue Pierre Mauroy à Armentières (59280). Le montant de la dépense s'élève à 900,00 € HT ».

## Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 11 décembre 2025, sans qu'aucune observation, question, remarque ne soient formulées par l'assemblée. Ce procès-verbal est approuvé à 29 voix pour.

### Examen des projets de délibération

#### **1. FINANCES — RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Monsieur le Maire : « A l'ordre du jour de ce soir, une seule délibération qui est le rapport d'orientation budgétaire que nous devons faire réglementairement avant de vous présenter le budget primitif qui sera à l'ordre du jour de notre prochain Conseil municipal du 12 février.

Vous avez tous reçu ce ROB, qui était l'objet de la commission qui s'est réunie il y a quelques jours.

Je vais vous éviter la lecture de la phrase du paragraphe introductif, sauf avis contraire des conseillers. Nous allons nous concentrer sur les éléments principaux.

La page 2 du document nous rappelle le contexte national et international. La croissance internationale qui a été de 3,3 % en 2025 et qui va bien sûr progresser en 2026. Au niveau national, une croissance modérée en 2026 soutenue par la consommation des ménages et l'investissement privé, après un point bas en 2025 (0,7 %), normalement l'inflation (IPCH) va se situer à 0,9 % en 2025. On estime que l'inflation devrait remonter à 1,4 % environ en 2026 puis à 1,80 % en 2027, ce sont des projections qui resteront sous la cible des 2 %.

Pour s'intéresser un peu plus à ce qui nous concerne, les différents éléments sont rappelés au travers un tableau dont je vais vous épargner la lecture. On parle de façon globale du taux d'emprunt des collectivités qui devrait continuer à baisser et pour information, même si une remontée est possible en 2026, vous savez que les conditions générales françaises, européennes et mondiales sont toujours compliquées. Je voudrais rappeler notre taux d'emprunt qui était initialement déclenché à 3,6 % en octobre 2024 pour passer à 3 % en février puis à 2,30 % en août 2025 ; ce taux baissera à 2,1 % en février 2026. C'est important de le noter puisque nous avions fait le choix et le pari de choisir un taux indexé sur le livret A qui a baissé, vous le savez, de 3 % en 2024 à 1,7 % milieu 2025 et 1,5 % en février prochain ; mécaniquement notre taux d'emprunt suit le même trajet, la même décroissance, ce qui est une bonne nouvelle pour notre capacité de désendettement et les montants de remboursement.

En ce qui concerne le cadre budgétaire, aujourd'hui, les principales menaces pour le budget proviennent de l'absence de budget 2026 pour l'Etat français. À ce jour, cela reste compliqué. Face au déficit de l'Etat, le gouvernement pourrait faire le choix de réduire les dotations aux collectivités ; nous sommes toujours dans l'attente d'une décision finale en espérant que nous ne serons pas impactés, ce sera traité ces jours-ci à l'Assemblée nationale.

Je rappelle aussi que les recherches d'économie pourraient également être accompagnées d'une hausse des prélèvements obligatoires comme en 2025 notamment avec la hausse des cotisations CNRACL.

Les recettes de la collectivité pourraient être impactées à la baisse par plusieurs biais, directement par la baisse des dotations de l'Etat, et indirectement par la répercussion d'éventuelles diminutions de recettes des autres collectivités et des établissements dont principalement la MEL qui, au titre des grandes métropoles, a été mise à contribution pour participer à la réduction du déficit de l'Etat.

Les investissements de la collectivité pourraient également être impactés par la réduction des cofinancements possibles de ses projets. Nous ne sommes pas les seuls à subir ces restrictions : même diète que ce soit pour la MEL, le Département ou la Région.

L'autre menace qui pèse sur la collectivité est l'érosion de ses recettes. La baisse de la natalité et des effectifs scolaires diminue également les produits des services.

*La meilleure opportunité pour la collectivité est la poursuite de la rationalisation de son organisation -on y reviendra plus loin- et de son rapprochement avec les collectivités à proximité dans le souci d'améliorer ce que nous voulons faire en intercommunalité à échelle courte des communes des alentours et à échelle plus importante au niveau de la MEL.*

*Les contraintes financières sont également l'occasion de s'interroger sur les missions exercées et leur optimisation.*

*Nos orientations : l'année 2026, vous le savez, étant une année électorale, le budget 2026 dont on discute et qui sera voté en février, est construit sans orientation municipale forte afin de laisser à la prochaine assemblée délibérante les moyens de mettre en œuvre les nouveaux engagements municipaux.*

*Le budget primitif sera donc construit sur cette base.*

*Sur le tableau, vous trouverez un comparatif de budgets primitifs remontant à 2023 et le prévisionnel 2026.*

*Sur la période 2023-2025, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 6 %. Se déclinent les autres éléments en dessous : atténuation de charges, les produits des services, impôt et taxes, la fiscalité, etc. Cela pourra faire l'objet d'une discussion si vous souhaitez l'aborder.*

*Ensuite, sont reprises les recettes de fonctionnement au CFU en chiffres réels sauf pour 2025 où il s'agit d'une estimation, et vous voyez que nous sommes dans la même logique avec une évolution de + 6 % de nos recettes.*

*Pour les dépenses de fonctionnement, même tableau de comparaison des BP 2023-2025 et un prévisionnel 2026 à 4,4 %, ce qui est une bonne nouvelle car cela veut dire que nos charges vont augmenter moins vite que nos recettes. En complétant l'analyse sur le CFU en reprenant les chiffres 2023-2024 et l'estimatif 2025, vous vous apercevez que là, en termes de charges, le réalisé 2025 est approximativement à - 1,30 % contre + 4,40 % en prévisionnel et + 6 % de recettes prévues.*

*En termes de recettes d'investissement, même principe de comparaison 2023 à 2025 et un prévisionnel 2026. L'évolution est moins significative en investissements car les chiffres fluctuent en fonction des projets et de l'emprunt contracté. Une prévision de recettes pour 2026 à 606 000 €. Si on regarde le CFU, les recettes devraient être de 316 761 €. En termes de dépenses d'investissement, un prévisionnel à 997 650 € et au CFU pour 2025, un total de dépenses estimé à 1 860 427 €.*

*Après ces tableaux intéressants qui peuvent paraître rébarbatifs pour certains, je voudrais revenir plus en détail sur la structure de notre dette pour rappeler qu'après un emprunt en 2024 de 3 millions d'euros pour la construction de l'espace culturel Jean-Claude Casadesus, nous n'avons bien évidemment pas fait de nouvel emprunt en 2025. En 2026, notre taux d'endettement se maintient à 22 % et l'endettement par habitant restera à 310 €. La capacité de désendettement, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, reste de 4,6 années en 2025, pour une strate nationale de 1 000 € par habitant. Nous sommes en dessous des chiffres 2024, Monsieur Johnston.*

*Au niveau de l'imposition, car c'est un sujet important dont on parlera le mois prochain, nous n'allons pas toucher à la taxe foncière, c'est une bonne nouvelle au niveau de la Ville, mais elle augmentera mécaniquement par la part décidée par l'Etat dont l'augmentation est estimée à 0,90 %.*

*Un tableau rappelle notre taux de taxe foncière et celui des communes voisines de même strate soit une part municipale de 49,44 % à Leers par rapport à des taux supérieurs voire bien supérieurs au nôtre, mais aussi deux communes avec des taux inférieurs au nôtre avec une assise financière différente et des infrastructures importantes, je parle de Bondues et de Lesquin.*

*Et enfin, sur les charges de personnel, un tableau qui reprend l'évolution depuis 2020 sans 2025 avec la répartition par filière et par grade A, B ou C. L'effectif municipal est passé de 159,83 à 145,27 sur la période de 2020 à 2024 soit 14,61 ETP de moins sur les derniers 5 ans écoulés.*

*Vous avez eu le document à la lecture, abordé aussi en commission.*

*Y a-t-il des remarques, puisque c'est un débat ? »*

**Monsieur Johnston :** « Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Cette maxime que j'ai vue cette semaine sur les murs d'un bon restaurant leersois, que je vous conseille vivement de fréquenter comme tous les autres bien entendu, pose parfaitement le propos de ce débat que nous devons ensemble avoir sur le rapport d'orientation budgétaire préparé par les services. J'en profite d'ailleurs pour remercier celui des finances pour ce travail ô combien important pour la compréhension des élus.

Ce rapport est essentiel car c'est une des rares occasions qui nous est donnée de prendre un peu de recul. Il ne s'agit pas ici de trancher sur des achats précis, nous le ferons au prochain conseil, mais bien de regarder les choses avec la distance suffisante pour comprendre la trajectoire de notre grand paquebot municipal. C'est évidemment là que la maxime citée est pertinente car elle approche bien le double enjeu : partir d'un état des lieux, quelle est la situation financière objective de la Ville, comment en est-on arrivé là ? Comment envisager les perspectives qui se dégagent ? Quelles directions viser ? Bref : quelles orientations budgétaires poursuivre ? C'est le but de ce travail.

Pour ma part, les choses sont claires : il faudra assurer une trajectoire budgétaire prudente. Je m'efforcerai ce soir de vous convaincre pourquoi il doit en être ainsi et de vous dégager, sous l'ordre de l'analyse de Vitaliser Leers, les pistes possibles comme les pièges à éviter.

Il faudra assurer une trajectoire budgétaire prudente à Leers parce que le contexte nous l'impose. Il suffit de dézoomer un peu pour constater que la scène des finances publiques internationales n'est pas au mieux. La dette globale atteint des sommets jamais égalés, les chiffres de l'OCDE sont effarants : 225 % au Japon, 140 % en Italie, 125 % aux États-Unis et 100 % au Royaume-Uni. Cette dette globalisée est évidemment intenable et met en grand péril le frêle équilibre de l'économie mondiale, ce que ne manque pas de rappeler le Fonds Monétaire International en mettant progressivement sous pression les Etats concernés.

Avec 115 % de dette, la France n'est bien sûr pas épargnée par ce phénomène. Vous connaissez, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la complexité de cette situation budgétaire, présentée d'ailleurs dans ce rapport. Quel que soit son avenir, le prochain dirigeant ne saura faire l'économie d'un contrôle serré de ses dépenses. C'est un fait acquis. La seule question qui reste est celle de la forme et de l'intensité des économies à faire.

Mais déjà, pour 2026 se dessinent le gel de la dotation globale de fonctionnement aux collectivités, ainsi que la fusion des subventions d'investissement de l'Etat au sein d'un « fonds d'investissement territorial », enlevant notamment les projets de rénovation de l'éclairage public du périmètre des actions financiables. Et, nous savons ici combien nous en avons déjà profité ou tenté d'en profiter.

Mais j'attire davantage votre attention sur un point encore plus important que présente ce rapport en page 3. Si les économies de l'État pèsent sur nous, elles pèsent plus lourdement encore sur tous nos partenaires que sont la MEL, la Région, le Département. Retenons bien ceci : il est vain d'attendre plus de leur part ces prochaines années.

A ce tableau déjà bien assombri viennent s'ajouter des données géopolitiques et démographiques bien inquiétantes : l'Ukraine et la Russie à l'Est, les Etats-Unis et le Groenland à l'Ouest, la Chine et Taïwan plus loin encore. Les risques sont partout et permanents. C'est une évidence : les dépenses de défense auront tendance à croître significativement.

De même, en 2025, et pour la première fois depuis 1940, la France a connu plus de décès que de naissances. La Cour des comptes estime, dans un rapport publié le 5 décembre, que les dépenses sensibles au vieillissement devraient augmenter de 12 % d'ici 2040 pour amortir les problématiques de dépendance, et d'autant pour la thématique santé. Nous savons combien Leers est une ville qui est déjà vieillissante, comme le montre le rapport d'analyse des besoins sociaux, déjà évoqué ici.

Bref, l'équation est simple : le taux global de la dépense publique française doit se réduire et, sur ce gâteau plus petit, la défense, la dépendance et la santé auront tendance à gagner des parts. La pression sera donc beaucoup plus forte pour le financement des collectivités territoriales et de nos mairies.

Or, c'est bien la situation particulière des finances leersoises qui doit accaparer toute notre vigilance. Ce que nous dit ce rapport, c'est que ce mandat a vu fondre la marge d'autofinancement de la Ville, pour des raisons souvent exogènes certes, mais les faits sont têtus. Le rapport évoque en page 5 : "De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement tend vers l'érosion qui devra interroger la municipalité afin de conserver des capacités d'autofinancement."

Pourtant, deux lumières au fond de cette nuit de mauvaises nouvelles permettent d'espérer. Primo, Leers est encore capable de s'autofinancer ; c'est loin d'être le cas de nombreuses villes secouées par le Covid et la tension de ces dernières années. Secundo, la Ville est engagée sur la bonne voie et doit persévéérer en contenant sa masse salariale. Elle a baissé de près de 5 % en 2025, il s'agit d'un effort considérable que je souligne, en passant de 7,9 millions à 7,5 millions, mais surtout, il faut réduire progressivement et résolument les charges à caractère général, qui doivent être notre première bataille.

Or, après l'amélioration de 2024, que j'avais soulignée, je dois constater un rebond, pas des moindres, de plus de 9,2 % en 2025, qui m'inquiète et qui devra forcément se corriger en 2026, contrairement à la prévision projetée que vous avez passée un peu rapidement, Monsieur le Maire. Il faut assurer une trajectoire budgétaire prudente à Leers parce que c'est notre histoire et qu'il n'est pas question de remettre en cause cette ligne de conduite qui fait notre stabilité depuis des décennies. Cela repose d'abord sur des prélèvements raisonnables.

Malgré le conseil de Vitaliser Leers, la majorité a, en effet, fait les frais lors de ce mandat lorsqu'elle a unilatéralement décidé une augmentation brutale des tarifs municipaux : elle a dû, dans les deux mois qui ont suivi, faire appel aux oppositions pour trouver une solution, certes encore incomplète, mais déjà plus équilibrée pour tous les Leersois. Ne tombons pas dans la facilité, Monsieur le Maire : ce n'est pas concevable que des familles moyennes se privent de services de première nécessité par choix municipaux.

Il en va de même du taux d'imposition de la taxe foncière : après l'augmentation de 2024, Leers reste effectivement inférieur à plusieurs communes similaires, ou à peu près, mais largement supérieur à la moyenne nationale des taux de la strate et, plus localement, bien supérieur au taux moyen des villes de la MEL de moins de 15 000 habitants. Une nouvelle augmentation nous conduirait vers des hauteurs où seulement peu de villes culminent ; il faut s'en préserver pour préserver les Leersois.

Le deuxième pilier de notre particularité budgétaire est un taux d'endettement historiquement bas. C'est un élément important car il garantit notre autonomie vis-à-vis des banquiers, notre santé budgétaire sur long terme, et surtout, il protège nos enfants de mauvais augures. C'est un bon principe de prudence qu'il faudra conserver en travaillant, comme indiqué plus haut, notre autofinancement.

Pour être précis, un taux d'endettement faible n'est pas un endettement nul, mais un taux inférieur à la moyenne de la strate, qui correspond à 1 000 € par habitant pour la moyenne nationale. J'avais pris le chiffre médian de 540 € par habitant, mais cela mène à la même idée : il faut rester en dessous de ce chiffre moyen, c'est important pour la ville. Il faut donc regarder ces indicateurs scrupuleusement et je regrette que le rapport présenté, bien qu'il soit de grande qualité, ne nous rappelle pas le tableau d'amortissement de la dette récemment contractée : les élus en auraient eu une meilleure lisibilité.

Enfin, nous ne devons pas perdre de vue que Leers reste une petite ville : elle doit savoir vivre à la hauteur de ses moyens, qui ne sont pas ceux de plus grands ensembles. Il faut donc doublement faire attention au volume global des projets à porter et à la taille de chacun de ces projets pour éviter les pièges de la dispersion et du surdimensionnement. Pour cela, précisons clairement les bornes que nous donnons à nos recettes propres pour pouvoir faire avec ce que l'on a et contentons-nous de cela. Il faut assurer une trajectoire budgétaire prudente à Leers car il s'agit de la meilleure garantie d'optimisme et que oui, Leers a les moyens de surmonter ces défis.

Les arguments ? Sa situation dans un cadre de tranquillité à proximité de toutes les commodités fait beaucoup d'envieux. En protégeant notre cadre de vie, nous pouvons valoriser notre valeur locative. Plus que de belles intentions, cela doit être un axe fort de notre stratégie budgétaire. Son patrimoine riche, varié et globalement bien entretenu offre de belles possibilités d'adaptation sur un panel qui ne présente pas, à première vue, de gros manques. Son savoir-faire, enfin, plutôt celui de ses équipes, dont il faut faire une force plutôt qu'une charge : à la cuisine centrale, aux ateliers municipaux, au CCAS, dans les écoles, au centre petite enfance, c'est avec elles qu'il faut construire la performance publique de demain pour faire rimer sobriété et efficacité.

*Mais, nous devons contenir la masse salariale car, sinon -je pense que vous l'avez compris- il n'y aura plus d'autofinancement, mais certainement pas la pointer comme la source de toutes nos difficultés.*

*Mais, pour faire valoir ces arguments, il faut regarder la réalité en face et, pour parler d'orientation, il faut aborder le plus gros carrefour de ces prochaines années budgétaires : celui du repositionnement de la salle de sport Motte-Bossut et de ses associations.*

*Le rapport technique, et vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire, évoque le sujet, mais chacun sait qu'on ne pourra pas faire sans : la salle n'est plus notre propriété et les clubs doivent la quitter dans deux ans. Or, le coût de construction d'une nouvelle salle avait été projeté lors du début du mandat précédent et était supérieur à la construction de l'espace culturel. Peut-on, Monsieur le Maire, avoir un état des lieux de la situation ? Pouvez-vous, Messieurs les candidats, donner vos perspectives sur ce dossier, qui, au regard de ce contexte ici dépeint et des montants envisagés, sera un élément central des investissements du prochain mandat ? Pour moi, c'est clair : en l'état, le chantier qui doit se mener ne laisse que peu de place à tout autre projet d'envergure sur le mandat qui vient.*

*Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. La sagesse est souvent une bonne conseillère et l'on se doit de l'écouter. Mais attention, la sagesse populaire n'a rien à voir avec le conservatisme ; c'est même plutôt l'inverse.*

*Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde. Ce n'est pas de moi, c'est d'Albert Camus. En l'état, les éléments dont disposent les conseillers municipaux, c'est-à-dire tout ce dont les services ont pris la peine de détailler, disent trois choses : promettre que tous les projets seront cofinancés et penser pouvoir revenir sur des actes juridiques scellés sans maîtriser les conséquences au détriment de la jurisprudence, c'est irréaliste. Dire oui à tout, tout le temps, partout, à tout le monde, c'est du populisme ; fondamentalement, c'est faire croire que chacun, chacune, même en s'exonérant d'un travail d'analyse précis, peut choisir pour tout le monde et que tout et absolument tout est relatif.*

*Ce n'est pas la démocratie, c'est la démagogie. Ce n'est pas l'histoire de Leers, ce n'est pas la trajectoire qui se fonde sur l'ordre et la tempérance. Et c'est pour cela que, quoi qu'il arrive dans les années à venir, il nous faudra assurer une trajectoire budgétaire prudente. »*

**Monsieur Rotsaert** : « Premièrement, je ne répondrai pas aux remarques de Monsieur Johnston, afin de respecter la loi, puisque pendant la campagne électorale nous n'avons pas le droit d'utiliser cette instance pour faire campagne.

Deuxièmement, j'attire votre attention sur ce document, car en 2025, entre le rapport que nous avons reçu et le budget primitif, il y avait beaucoup de différences, nous l'avions d'ailleurs fait remarquer. J'espère que, cette année, nous retrouverons, dans le budget primitif, les chiffres présentés ce soir dans ce rapport d'orientation budgétaire. »

**Monsieur le Maire** : « Il ne s'agit pas d'une promesse électorale, mais je vous promets que les services vont s'efforcer de mieux travailler... ».

**Monsieur Rotsaert** : « Ce n'est pas ce que je dis. Je vous parle du dernier budget primitif, où certains chiffres n'étaient pas en adéquation avec ceux du rapport d'orientation budgétaire.

Concernant la baisse du nombre d'équivalents temps plein au niveau de la collectivité, je ne dis pas que ce n'est pas bien, puisque je le dis depuis plusieurs années, cela va donc dans le bon sens. Je vous explique tout de même que, sur cette information, il y a quand même un point qui m'énerve un peu : c'est que les agents qui ont baissé le plus en nombre, ce sont ceux de la catégorie C, donc des personnes qui sont sur le terrain.

Ce qui m'embête, je vais me répéter pour la quinzième fois, c'est que nous n'avons pas le rapport social unique, document pourtant obligatoire. Ce serait bien d'avoir ce rapport, car il permet d'avoir une prospective, une projection, de connaître la stratégie ressource humaine, quels sont les services fragilisés car peut-être que c'est voulu, parfois subi, et quelle est la qualité de service que nous voulons garantir aux Leersois. C'est ce document qui, je pense, manque aux élus pour avoir une vraie vision sur cette masse salariale qui descend, et c'est une bonne chose pour le budget, mais il faut voir si c'est une bonne chose pour le service public. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur Johnston, beaucoup de choses ont été dites. Vous avez, et je ne vous le reproche pas, répété à plusieurs reprises les expressions « pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient » (deux fois) et « trajectoire prudente » (trois fois). Quelle qu'en soit la fréquence, je partage pleinement cette maxime et ces mots.

Vous avez évoqué le contrôle serré des dépenses ; je crois pouvoir dire que les faits en témoignent, comme le montrent les tableaux présentés. Nous nous efforçons de démontrer, même si les résultats ne sont pas toujours immédiats, que les efforts portent leurs fruits. S'agissant notamment des ressources humaines, réduire les effectifs de 160 à 145 agents dans la fonction publique, vous le savez comme moi, ne se fait pas simplement : cela demande anticipation et temps. C'est pourquoi nous raisonnons sur une période de quatre à cinq ans, et non d'une année sur l'autre, ce qui ne serait pas démonstratif.

Je vous rejoins également lorsque vous dites qu'il serait vain d'attendre une aide accrue de nos partenaires. Vous avez cité, comme moi, la MEL, la Région et le Département : ces soutiens risquent de se tarir, de diminuer.

En revanche, je nuancerais vos propos sur l'épargne d'autofinancement. Je vous donne rendez-vous le mois prochain, lors de la présentation du budget primitif, mais aussi à la lumière du compte financier unique. Vous constaterez alors, je pense, que même si notre autofinancement s'est réduit, il demeure maîtrisé et reste à un niveau honorable pour une ville de la taille de Leers contrairement à d'autres communes qui ne dégagent plus d'autofinancement. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'inflation particulièrement forte de ces dernières années.

Vous avez également reparlé des tarifs, ce qui est de bonne guerre en période électorale. Je veux simplement rappeler que je n'accepte pas l'idée selon laquelle tous les Leersois ne seraient pas « dans la facilité ». Le dispositif que nous avons mis en place pour la restauration scolaire en est la preuve : les trois premières tranches paient 1 € le repas. C'est un effort significatif, même si l'Etat en compense une partie, pour une durée encore incertaine. Nous constatons d'ailleurs une hausse du nombre d'enfants concernés, et c'est une excellente nouvelle : cela signifie qu'ils bénéficient d'un repas équilibré à la cantine scolaire. Cette mesure est d'ailleurs toujours d'actualité et nous pouvons en être fière.

Vous avez cité le taux d'endettement : en effet, la moyenne de la strate est de 1 000 € par habitant, et la médiane autour de 540 €. Eh bien, rappelons-le : notre commune est trois fois moins endettée que la moyenne des villes de notre strate. Il convient de l'affirmer haut et fort.

S'agissant du tableau d'amortissement du prêt, aucun souci pour le transmettre ; toutefois, il est en cours de mise à jour (déjà modifié 3 fois). Le taux du Livret A baissant au 1er février, le calcul sera révisé à cette date, et nous ne pourrons disposer du nouveau tableau fourni par la banque que peu après. Lorsqu'il sera en notre possession, nous pourrons vous le transmettre. L'actuel ne serait de toute façon plus valable d'ici une semaine.

Enfin, un point de précision : vous avez indiqué que nous devrions quitter la salle Motte-Bossut dans deux ans ; en réalité, l'échéance est dans trois ans et demi. Nous ne sommes plus propriétaires du bâtiment, mais avons conclu un accord avec les actuels propriétaires nous permettant de l'occuper gratuitement jusqu'à cette date.

Monsieur Roteraert, cela ira plus vite car il y a moins de choses à dire. Concernant la baisse des équivalents temps pleins, vous vous dites satisfait de voir apparaître un chiffre en baisse. Je vous rappelle quand même qu'il est notable qu'il y a plus de classifications, mais je l'avais déjà expliqué —et je pense que vous étiez là et j'espère que vous l'avez entendu—, ce n'est pas nous qui avons décidé de cette classification, notamment au niveau du CPE. Si l'ensemble du personnel est passé de catégorie C à la catégorie B, ce n'est pas une décision du maire de Leers, il s'agit d'une décision nationale. Donc, si ces agents sont passés en catégorie B, d'abord tant mieux pour eux : c'est une reconnaissance effective de la qualité de leur classification, c'est une très bonne chose, mais techniquement, ils sont passés de C à B, ce n'est pas une décision du maire. Là aussi, nous avons poussé l'exercice puisque vous nous reprochez de ne pas donner le document : vous trouverez les classifications et les filières, donc vous pouvez retrouver ces équilibres-là depuis les chiffres de 2020, et vous aurez bientôt 2025.

Vous avez également évoqué la stratégie ressources humaines qui vous chagrine. Elle est bel et bien à l'œuvre, comme je l'ai expliqué à Monsieur Johnston. Cette stratégie ne se résume pas à trois lignes sur Facebook ; elle s'inscrit dans la durée dans la fonction publique. Toute réorganisation repose sur les

départs à la retraite ou les mutations ; cela demande du temps. Les évolutions ne se font pas « en claquant des doigts » et en disant « il n'y a qu'à ».

**Monsieur Johnston** : « J'ai bien compris et pris note qu'hélas, Monsieur Rotsaert ne souhaite pas débattre dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. J'ai également noté qu'il ne souhaite pas aborder les perspectives patrimoniales, préférant évoquer celles relatives aux ressources humaines. Il choisit donc les sujets qu'il souhaite mettre sur la table, et je le regrette. Maintenant, si chacun des candidats souhaite discuter de ces sujets en dehors des instances municipales, je reste à leur disposition : j'écouterai leurs besoins et leur proposerai un rendez-vous s'ils le souhaitent, sans difficulté et sans contrainte liée aux élections municipales.

Pour ce qui est de la suite, cela fait longtemps que nous partageons les mêmes points de vue sur une gestion prudente de la Ville. Le débat que nous avons eu, à deux, a toujours porté sur la manière d'y parvenir, non sur la finalité elle-même.

Vous évoquez le contrôle des dépenses et dites qu'elles ont baissé ; malheureusement, non, Monsieur le Maire. Vous me donnez l'opportunité d'insister. Pour que chacun comprenne bien, ce n'est pas le budget prévisionnel, qui reste avant tout déclaratif, qui compte, mais bien le compte financier unique, véritable outil de pilotage. Or je lis : charges à caractère général 2024 : 2 259 866 € ; estimation 2025 : 2 468 467 €, soit une hausse de 9,2 %.

J'ai toutefois souligné les efforts réalisés sur la durée en matière de masse salariale. Et je le souligne depuis plusieurs années, notre véritable cheval de bataille, car c'est là que nous disposons de vrais leviers, car nous ne pourrons pas licencier tous les fonctionnaires, ce sont les charges à caractère général. C'est sur ce levier que nous devons travailler. Or, j'insiste, ces dépenses ont bien augmenté cette année, et selon les perspectives de service, elles continueront de croître l'an prochain. Je me dois de le rappeler.

Vous avez parlé des tarifs ; j'y reviens. J'ai évoqué dans mon introduction la situation des classes moyennes, pour certaines familles, cette évolution tarifaire les a conduits à retirer leurs enfants de la restauration en semaine. J'en connais.

Enfin, concernant l'endettement, je dois dire que je suis surpris. Je pensais que les services étaient en mesure de me fournir le tableau d'amortissement. Il n'est pas nécessaire d'attendre une date précise pour le produire ; même avec un taux réajusté, il suffit d'y apposer simplement la date, je pense être capable de comprendre le tableau à date.

**Monsieur le Maire** : « Concernant les charges à caractère général pour l'année 2025, vous l'avez dit vous-même, il ne s'agit pour l'instant que d'une estimation. Nous verrons donc très prochainement le chiffre réel, afin de comprendre pourquoi il est légèrement supérieur à celui de 2024, tout en demeurant inférieur à celui de 2023. Encore une fois, je vous donne rendez-vous le mois prochain : nous disposerons alors de données plus précises et pourrons reprendre ce débat sur des chiffres arrêtés. »

---

## Questions diverses

### 1 — Angélique Watrelot, pour « Vitaliser Leers »

**Monsieur le Maire** : Nous avons deux questions diverses de Monsieur Rotsaert et une ancienne question de Madame Watrelot qui l'avait envoyée hors délai pour le Conseil municipal de décembre dernier. Je m'étais engagé à ce qu'on vous y réponde. Souhaitez-vous toujours nous poser cette question ? Oui, je vous laisse donc reposer la question si vous le voulez bien.

**Angélique Watrelot** : « Merci Monsieur le Maire. Novembre a été un mois particulièrement marqué par les actions contre les violences intrafamiliales et conjugales. De nombreuses actions nationales ont eu lieu pour sensibiliser, prévenir et soutenir les victimes. Cependant, beaucoup de victimes se posent encore

la même question : "Si je porte plainte, que se passera-t-il ? Qui va réellement m'accompagner ? Que va-t-il m'arriver ?"

Nous savons que les symboles, comme la marche des rubans blancs, qui a malheureusement été annulée, sont importants. Mais les victimes ont surtout besoin d'un soutien concret, durable, accessible au quotidien. C'est pourquoi je souhaite demander ce soir quelles actions la Ville de Leers, prévoit ou pourrait mettre en place pour mieux informer et accompagner ces personnes ?

Les victimes de violences ne doivent pas rester seuls face à leurs doutes ou leurs peurs. La ville a un rôle important à jouer pour leur permettre d'accéder facilement à l'aide dont ils ont besoin.

Par ailleurs, je tiens à déplorer que la commission Solidarité ne se soit pas réunie depuis un an. Nous aurions pu travailler cette question en commission plutôt que devoir l'aborder directement en Conseil municipal. »

**Guy Deschamps :** « Madame Watrelot, la Ville de Leers partage pleinement le constat posé et au-delà des temps forts symboliques du mois de novembre, la lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales nécessite avant tout un accompagnement concret, visible et durable, accessible au quotidien pour les victimes.

- Sur le territoire communal, le Centre Communal d'Action Sociale de Leers constitue le premier lieu d'accueil et d'interface de proximité pour les personnes en situation de vulnérabilité. Le CCAS n'a pas vocation à se substituer aux structures spécialisées, mais à jouer un rôle central de porte d'entrée, de relais et de coordination. Les agents sont formés à l'écoute, au repérage et à l'orientation, afin de sécuriser la parole des victimes, évaluer les situations et faciliter l'accès aux dispositifs adaptés, dans le respect de la confidentialité et du libre choix des personnes concernées.
- La Police municipale est également en première ligne sur ces questions et a été formée à cette prise en charge.

Je tiens à rappeler que notre travail n'est possible que si la personne veut être accompagnée ; malheureusement, nous ne pouvons pas aider une personne contre son gré car la sortie d'une situation de violence est un processus complexe qui dépend de nombreux facteurs, y compris la volonté et le choix de la victime. En effet, les chiffres nationaux montrent que les violences conjugales restent nombreuses : en 2024, près de 272 400 victimes ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie en France, une majorité de femmes, et seule une faible proportion des victimes dépose une plainte officielle. Par ailleurs, des données issues d'études internationales indiquent qu'une personne en situation de violences conjugales peut tenter plusieurs fois de quitter la relation avant de rompre définitivement avec son agresseur, avec des moyennes pouvant aller jusqu'à environ sept tentatives avant une séparation durable, selon certaines recherches.

Dans ce cadre, le CCAS de Leers travaille en articulation avec les acteurs compétents de la Métropole Européenne de Lille et du réseau départemental, afin de garantir un parcours d'accompagnement cohérent et gradué. Il oriente notamment vers :

- Le SIAVIC 59 (Service Intercommunal d'Aide aux Victimes), pour l'information sur les droits, l'accompagnement juridique, social et psychologique des victimes ;
- L'AIAVM — Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (Lille) ;
- Le CADSAV de Tourcoing, centre d'accès aux droits et d'aide aux victimes ;
- Les CIDFF du Nord, pour l'information juridique et l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- Les associations spécialisées telles que SOLFA — Solidarité Femmes Accueil, Voix de Nanas, le Planning Familial du Nord ou L'Échappée, soutenue par la MEL ;
- Les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie, présents sur plusieurs communes de la métropole, qui permettent une prise en charge sociale immédiate en lien avec les forces de l'ordre ;
- Les acteurs de santé, notamment la MAVle — Maison d'Accueil des Victimes de violences du CHU de Lille et les unités médico-judiciaires, pour l'évaluation médicale et médico-légale ;
- Ainsi que les dispositifs d'hébergement et les partenaires institutionnels relevant de la justice et de la protection.

*Cette organisation en réseau permet au CCAS de jouer pleinement son rôle de facilitateur d'accès aux droits et aux ressources, en assurant la continuité entre l'accueil de proximité et les structures expertes à l'échelle métropolitaine.*

*Ainsi, la Ville de Leers, à travers son CCAS, réaffirme sa volonté de faire en sorte que les victimes de violences ne restent jamais seules face à leurs doutes ou à leurs peurs, et puissent accéder, de manière claire et sécurisée, à l'accompagnement dont elles ont besoin. Et ce fut le cas jusqu'à présent, toutes les situations connues ont toujours fait l'objet d'une étude discrète sérieuse avec des solutions adaptées. Enfin, un gros travail est réalisé par le service Logement en lien avec les bailleurs sociaux.*

*Je fais remarquer que dans les présentoirs de l'Hôtel de ville (accueil, CCAS), des fascicules d'informations très utiles édités par la MEL et le CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) sont à la disposition du public.*

*Je rappelle avec insistance à Madame Watrelot que le CCAS travaille dans la plus grande discréetion et ne dévoile jamais la moindre information sur l'attribution d'un logement afin de protéger au maximum les victimes de violences et leurs enfants.*

*Des actions de sensibilisation sont également menées comme la randonnée des rubans blancs, la diffusion du violentomètre pour permettre des prises de conscience ou la programmation de film-débat sur le sujet.*

*Concernant votre 2<sup>ème</sup> question, quelles actions la Ville de Leers prévoit ou pourrait mettre en place pour mieux informer et accompagner ces personnes. Compte-tenu de la période pré-électorale des municipales, il m'apparaît difficile de répondre à votre question que je trouve étonnante voire suspicieuse. En effet, vous devez savoir que la neutralité est l'un des quatre grands principes incontournables en matière de communication d'élu en période électorale. Ce grand principe précise que chaque moyen de communication de la collectivité doit évoquer la vie locale sans mentionner l'élection à venir ou encore mettre en avant les actions du candidat ou de l'équipe sortante.*

*Enfin, ce que je peux vous dire c'est que je suis en attente d'informations concernant le projet de loi-cadre annoncé par Madame Aurore Bergé, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Ce projet de loi-cadre contenant 53 mesures législatives visant à mieux former, mieux détecter, mieux prévenir, mieux sanctionner. Ce projet serait prêt à être présenté aux parlementaires. Attendre et voir.*

*Dernière question : vous déplorez que la commission solidarité ne se soit pas réunie depuis 1 an ? Moi, ce que je déplore c'est une méconnaissance du code général des collectivités territoriales qui prévoit en son article L. 2121-22 que « Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».*

*La 2<sup>ème</sup> commission a donc respecté scrupuleusement la réglementation. Par ailleurs, des réunions de groupe de travail sur le thème des violences faites aux femmes ont bien été organisées tout au long du mandat mais pour ces réunions, le choix des participants relève de l'élu délégué.*

*Enfin, je signale que depuis le début du mandat, 32 réunions du conseil d'administration du CCAS se sont tenues au cours desquelles quelques 300 délibérations ont été votées.*

*Monsieur le Maire, j'en ai terminé ».*

**Angélique Watrelot :** « J'aimerais revenir sur une phrase concernant la victime. Vous dites « elle veut être accompagnée », mais parfois, elle ne le veut pas. Parfois, ces femmes et ces hommes ne veulent pas forcément venir jusqu'en Mairie, mais souhaitent plutôt se rendre dans des lieux neutres »

**Guy Deschamps :** « Les victimes peuvent se rendre au commissariat de police ».

**Angélique Watrelot :** C'est pareil ! Sur cette neutralité, j'ai déjà posé la question et je n'ai jamais vraiment eu de réponse ».

**Monsieur le Maire :** « Moi, je retiens des échanges que notre CCAS est un point de détection, mais il n'a pas vocation à se substituer aux organismes spécialisés. Le rôle du CCAS est de détecter, accompagner, orienter vers les structures qui ont été énoncées par Monsieur Deschamps. A partir d'un

certain niveau, le CCAS passe le relai à des professionnels dont c'est le métier, et c'est ce que fait notre CCAS.

Je passe maintenant aux questions de « Vivre à Leers ». Monsieur Rotsaert, je vous donne la parole.

**Jérémie Rotsaert :** « Merci Monsieur le Maire. En septembre 2022, la ville de Leers quittait la Maison de l'Emploi de Roubaix. En mai 2023, elle rejoignait la Maison de l'Emploi du Val de Lys.

Il y a quelques temps nous avons appris que la ville quittait également cette dernière structure. Cette situation a été portée à notre connaissance à la suite de l'échange avec une habitante en reconversion professionnelle, à qui le financement d'une formation a été refusé pour ce motif.

À ce stade, aucune information n'a été communiquée officiellement aux élus ni aux habitants. Or, l'emploi reste un élément essentiel de la gestion municipale et surtout la préoccupation première des foyers leersois. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints peuvent le confirmer : vos permanences sont régulièrement sollicitées par des personnes en recherche d'emploi ou d'orientation professionnelle. Il apparaît donc nécessaire de clarifier la position de la commune et les dispositifs aujourd'hui accessibles aux Leersois.

Pour quelles raisons la ville de Leers a-t-elle quitté la Maison de l'Emploi du Val de Lys, et quelles solutions concrètes sont désormais proposées aux habitants en recherche d'emploi ou en reconversion ?

Nous souhaiterions également connaître l'ensemble des moyens alloué à cette mission de service public. »

**Catherine Kerlidou :** « Monsieur Rotsaert, l'emploi est effectivement un sujet majeur sur lequel la Ville travaille depuis de nombreuses années de différentes manières.

Je me permets simplement au préalable de nuancer deux de vos affirmations : l'emploi n'est pas un élément essentiel de la gestion municipale puisque ce n'est pas une compétence communale. Ce qui ne nous empêche pas d'agir en complémentarité des acteurs de l'emploi. Contrairement à ce que vous affirmez, peu de Leersois évoquent le sujet de l'emploi lors des permanences, que ce soit les miennes ou celles de Monsieur le Maire. D'ailleurs cette thématique n'est pas ressortie dans l'enquête qualité de vie urbaine.

Tout d'abord, je souhaite rappeler les chiffres du chômage à Leers : 7 %. Ce qui est relativement faible et plus faible que le bassin local. Il convient donc de ne pas amalgamer la situation de l'emploi à Leers avec celle de certains de nos voisins. Le taux de chômage est en revanche plus élevé chez les jeunes : 18 %.

Fort de ces éléments, la Ville de Leers a donc orienté son action pour que l'argent utilisé le soit le plus efficacement possible en fonction des acteurs existants.

La Ville a été longtemps membre de la MIE de Roubaix. Des désaccords profonds sur les méthodes et le fonctionnement de la nouvelle présidence nous ont conduits à quitter cette structure, tout comme Lys-Lez-Lannoy.

Nous avons alors intégré la maison de l'emploi du Val de Marque en janvier 2023. En ce qui concerne la ville de Leers pour une période d'essai d'un an renouvelable au même tarif que celui que la ville finançait pour la MIE de Roubaix, soit 6 000 € par an, compte tenu du nombre de bénéficiaires.

Un bilan de cette adhésion a été fait et a révélé qu'à l'issue de 2 années d'accompagnements des Leersois par le Val de Marque, 5 personnes ont eu une orientation dont 3 qui ont intégré le PLIE en 2023 et 6 en 2024 dont 5 intégrations au PLIE. En outre, les échanges avec la Ville ou même France Travail étaient très faibles ce qui ne permettait pas de travail partenarial. Aucune permanence n'était tenue à Leers, ni aucune action n'a été menée sur le territoire.

En parallèle, le conseil d'administration du Val de Marque a refusé de maintenir le tarif qui avait été convenu. De plus, dans le règlement, les villes adhèrent à la maison de l'emploi mais également à la Mission Locale du Val de Marque, ce que nous ne souhaitions pas. Budget prévisionnel pour la ville de Leers, environ 70 000 € à l'année.

Au regard du coût, des résultats, des exigences de la Maison de l'Emploi du Val de Marque, de la réalité de l'emploi à Leers et également des acteurs présents sur le territoire, nous avons décidé de ne plus adhérer à cette structure.

*Mais c'est faux de dire que les personnes en recherche d'emploi ne sont plus accompagnées ou ne peuvent plus accéder à des dispositifs de formation ou de retour à l'emploi. Les personnes « adultes », c'est-à-dire au-delà de 26 ans, sont accompagnées par France Travail. Des suivis sont effectués, des formations peuvent être financées. L'agence France Travail de Wattrelos Leers a même développé une expertise sur les travailleurs transfrontaliers. Celle-ci également mettre en place un dispositif d'accompagnement renforcé pour les personnes en grandes difficultés. De plus, France Travail organise de nombreuses actions directement sur Leers, actions de recrutement sous forme de job dating basé sur des nouvelles méthodes innovantes, des réunions d'informations, de la diffusion d'information sur des formations et des offres d'emplois etc.*

*Dans le cadre de l'accompagnement global, le CCAS accompagne aussi les Leersois au retour à l'emploi et oriente les demandeurs d'emploi vers les partenaires. Ceci complète le travail mené par le service emploi formation de notre ville qui est en réseaux avec les partenaires de l'emploi et participe à l'organisation des différents événements en lien avec les services de la ville.*

*En ce qui concerne les jeunes, la Mission Locale Wattrelos Leers tient une permanence à Leers tous les jeudis après-midi. Elle organise ponctuellement des forums, le prochain étant programmé le 11 février prochain salle André Kherkove. Elle anime des ateliers destinés aux jeunes, elle assure le suivi de 179 de jeunes Leersois dans différents dispositifs, des parcours de formations jusqu'aux mises à l'emploi, et également le suivi social et la santé des jeunes. En 2024, la Mission locale a effectué 48 retours à l'emploi. La ville de Leers subventionne la Mission Locale de Wattrelos Leers à hauteur de 15 000 € par an.*

*J'en profite pour remercier vivement Hatice Ozocak et Audrey Lionne du service emploi formation, pour leurs qualités relationnelles et professionnelles au service des Leersois et en lien avec les différents partenaires ».*

**Jérémy Rotsaert :** « J'attire votre attention quand même en disant que, oui, cela peut être une préoccupation sans être une compétence communale. Par contre, que l'on apprenne par l'habitant, alors que l'on a une commission quand même sensée se réunir, je ne trouve pas normal que nous apprenions ces chiffres ce soir, nous aurions dû en discuter avant. Ce n'est pas normal que nous votions une délibération pour entrer dans un organisme et que nous ne votions pas pour en sortir.

**Monsieur le Maire :** « Ces chiffres, ils apparaissent clairement dans nos budgets depuis des années. Ils sont accessibles et ouverts. Je confirme ce qui a été dit par Madame Kerlidou : la situation de l'emploi à Leers est certes un sujet d'importance, mais je ne peux pas vous laisser dire qu'à ma permanence -à moins que vous soyez à côté de moi trois heures par semaine depuis 10 années à recevoir des gens-, que la majorité des gens viennent me voir pour l'emploi. C'est factuellement faux. Y compris aux permanences de Madame Kerlidou, y compris aux permanences de Monsieur Deschamps. Donc, même si le sujet de l'emploi est un sujet, je le répète, important, ce n'est pas le sujet principal des Leersois qui viennent nous voir, nous les élus et les services. Je tiens à vous le préciser quand même car c'est bien de dire des choses, mais encore faut-il qu'elles soient étayées. Je vous rappelle juste qu'au niveau national, l'emploi est la 7<sup>ème</sup> ou 8<sup>ème</sup> préoccupation, et cela n'empêche pas la complexité et la difficulté dans lesquelles se trouvent les personnes en recherche d'emploi. Madame Kerlidou a suivi ce sujet depuis le début avec la MIE, puis avec Val de Marque. Je rappelle que le Val de Marque fonctionne avec la Mission Locale et qu'il n'était pour nous en aucun cas envisageable d'abandonner la Mission Locale de Wattrelos Leers car depuis des années, il y a un vrai travail de fond fait à la Mission locale sur un sujet plus prégnant : le non emploi des jeunes qui représente 18%. Il nous paraît important de nous focaliser là-dessus. On a essayé, cela n'a pas bien fonctionné. Je ne peux pas laisser dire qu'on ne fait rien pour les gens de plus de 26 ans car un vrai travail de fond est fait avec l'agence France Travail de Wattrelos. Personne n'est laissé au bord de la route. Là encore, ce n'est pas le service emploi formation qui peut répondre à tout, il est là pour accompagner et orienter.

Oui, Madame Vandermeeirsche ? »

**Christelle Vandermeeirsche :** « Merci Monsieur le Maire. Je voulais juste indiquer que toute cette question a été évoquée en commission. Peut-être que vous n'y étiez pas ».

**Monsieur le Maire** : « Je laisse la parole à Monsieur Rotsaert pour la deuxième question de Vivre à Leers ».

**Jérémy Rotsaert** : « La Ville est propriétaire des murs du café-restaurant Le Limitrophe. Depuis plusieurs années, ce bâtiment se dégrade visiblement. Nous souhaiterions donc savoir pour quelles raisons la commune n'assure pas l'entretien nécessaire de cet immeuble, et si des travaux sont prévus afin d'enrayer cette dégradation ».

**Monsieur le Maire** : « Je vais décevoir toute l'assistance y compris mes collèges du Conseil municipal : autant la réponse de Monsieur Deschamps était circonstanciée, autant celle de Madame Kerlidou l'était aussi, autant la mienne va tenir en trois lignes. Ce n'est pas parce que je n'ai pas envie d'y répondre de façon complète mais parce que la réponse est toute simple.

Dans la préparation du budget primitif 2026, au titre des investissements, a été inscrit un budget de 30 000 € pour refaire les menuiseries et le rejointolement partiel du Limitrophe. C'est prévu, c'est programmé. Si ce budget est voté, des crédits seront donc consacrés en 2026 à ce bâtiment. Ce sera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du Conseil du 12 février.

Je vous remercie. Bonne soirée ».

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 50.

Procès-verbal approuvé le **13 FEV 2020**

Le Président de séance,

Jean-Philippe ANDRIÈS



Le Secrétaire de séance,

Aurélien GUÉNIN

A blue ink signature consisting of several loops and lines, appearing to read "Aurélien Guénin".

